

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE
DE
GOSIER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Jeudi Vingt-trois du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 5

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Mévice VERITE
.....

**MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF
"PETITS-DÉJEUNERS"
ET AUTORISATION DE SIGNER
LA CONVENTION**

CM-2023-1S-DAS-05

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018 - 2022 ;

Vu la délibération n°CM-2019-4S-DE-48 du 25 juin 2019, relative à l'adoption du projet éducatif de territoire - plan mercredi de la ville du Gosier ;

Vu l'avis favorable de la commission Education Jeunesse et Soutien à la parentalité en date du 23 février 2023 ;

Vu le lancement de l'appel à projet « Opération petits-déjeuners » pour l'année 2023 ;

Considérant que ce dispositif correspond à l'un des axes de la politique éducative de la Ville valorisée dans le cadre du projet éducatif de territoire « développer des actions liées à l'éducation, à la citoyenneté et à la santé » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 28 voix pour ; 0 voix contre ; 2 abstentions et 1 non votant

DÉCIDE

- Article 1 :** D'approuver la participation de la Ville au dispositif "petits-déjeuners" pour l'année 2023.
- Article 2 :** Les crédits afférents sont prévus au budget prévisionnel de la ville au présent exercice - charges à caractère général.
- Article 3 :** De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 FEV. 2023

Et publication ou notification
le

28 FEV. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 23 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -

